

LES CAHIERS DE GERARD PHILIPPE

Semaine paire

Du 8 au 12 octobre 2018

N° 6

Du côté du planning...

Lundi 8	10h30-11h30 14h 15h30	Réunion délégués de 4 ^{ème} Réunion de direction Réunion vie scolaire Début du dispositif « Devoirs faits »
Mardi 9	10h 11h 11h	ESS élève de 3 ^e Accueil stagiaires ESPE ESS élève de 4 ^e
Mercredi 10		
Jeudi 11	13h 8h-16h	Equipe éducative pour un élève de 5 ^e Election des représentants des personnels au CA
Vendredi 12	14h-18h	Election des représentants des parents au Conseil d'Administration

Du 15 au 19 octobre : semaine de la citoyenneté



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Semaine de la démocratie scolaire

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 12 ou samedi 13 octobre 2018
Vendredi 28 septembre ou samedi 29 septembre 2018 pour La Réunion et Mayotte

QUI VOTE ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

LE MATÉRIEL DE VOTE

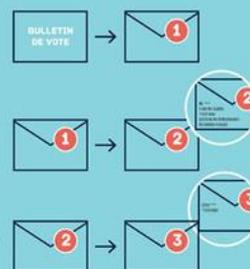
Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

DEUX SOLUTIONS POUR VOTER

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

- ① Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1
- ② Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».
- ③ Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.



Sortie de la section escalade
A Fontainebleau

